



Avis UNSa sur la demande de renouvellement de l'agrément du service autonome de santé au travail le Mans

Dans le cadre des consultations du CSEE Niort, les élus UNSa sont amenés à rendre un avis sur la demande de renouvellement de l'agrément du service autonome de santé au travail le Mans.

Nous aurions souhaité que la médecine du travail reste prédominante en France mais elle traverse une crise sans précédent. Ce service autonome de santé bénéficie d'un agrément et assure donc un sérieux indispensable pour les salariés.

La périodicité que l'on a connu avec la médecine du travail (5 ans) permet de revenir sur des visites régulières. De plus la proximité, la pluridisciplinarité, le rattachement de la Mission handicap au Pôle Prévention et Santé au travail depuis 2024 sont des plus pour des suivis plus adaptés voir plus réguliers pour certains salariés en difficulté.

Aujourd'hui encore beaucoup de personnes n'ont plus de médecin ou n'en consulte jamais. Cette prévention est indispensable pour la détection de troubles physiques ou psychiques.

De plus pour ce service autonome la compréhension des situations personnelles sera plus aisée à analyser avec la connaissance des métiers et les recommandations peuvent de ce fait être plus personnalisées et adaptées.

Nous rendons donc un avis favorable.